

Dans le cadre de la Journée de réflexion et de reconnaissance aux donneurs - 22 juin

cinémas Les Studio

Soirée ciné-débat*

Mercredi 20 juin 2018 - 19h45



REPARER LES VIVANTS de Katell Quillévéré

Tout commence au petit jour dans une mer déchaînée avec trois jeunes surfeurs. Quelques heures plus tard, sur le chemin du retour, c'est l'accident. Désormais suspendue aux machines dans un hôpital du Havre, la vie de Simon n'est plus qu'un leurre. Au même moment, à Paris, une femme attend la greffe providentielle qui pourra prolonger sa vie...

2016 (1h 44min)

La greffe d'organes sauve de vies

Elle est envisagée quand l'état du malade se dégrade et que le « remplacement » de l'organe défaillant devient la dernière chance. Dans plus de 90% des cas, le greffon provient d'un donneur décédé dans une structure hospitalière et nécessairement en réanimation. Ces situations particulières de décès ne représentent qu'1% des décès à l'hôpital. Mais existe-t-il d'autres situations de don d'organes possibles ? Existe-t-il un âge limite ?

En France, les 3 grands principes de la bioéthique sont le consentement présumé, la gratuité, l'anonymat. Le consentement présumé est la pierre angulaire de la chaîne du don. Sans donneur, pas de greffe. La loi dit que tout le monde est donneur sauf si on exprime son refus. Mais quelle est la position des proches dans une situation où le donneur ne s'est pas exprimé ?

La projection sera suivie d'un échange en présence d'un représentant des Cinémas Studio et de :

Pierre-Yves Lamour, infirmier de coordination prélèvements d'organes CHU de Tours

Dr Emmanuelle Mercier, Médecine Intensive et Réanimations, CHU de Tours

Dr Jean-Christophe Venhard, coordination des prélèvements d'organes et de tissus, Pôle Anesthésie-Réanimation, CHU de Tours